

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 décembre 2018

DÉLIBÉRATION

N°CC/DD/104-2018

Engagement d'une
déclaration de projet
emportant mise en
compatibilité du plan
local d'urbanisme de
Bourg-achard

Délégués :	
En exercice :	87
Présents :	61
Pouvoirs :	11
Votants :	72
Suffrages exprimés : ..	72
Ont voté pour :	72
Ont voté contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis au pôle d'Amfreville à FOUQUEVILLE, sous la présidence de M. Benoît GATINET.

Étaient présents,

Emmanuel ALLIGIER, Fabien ARTAUD, Jean BARRIÈRE, Jacques BENOIST, Jacques BINET, Sylvain BONENFANT, Hugues BOURGAULT, Hervé CAILLOUEL, William CALMESNIL, Etienne CALLOUET, Frédéric CARDON, Bernard CHRISTOPHE, Jérôme DEBUS, Jean-Pierre DENIS, Evelyne DESMARAIS, Michel DEZELLUS, Jacques DORLÉANS, Gilbert DOUBET, Serge DUBOIS, Laurent DUCHATEAU, Daniel DUVAL, Myriam FERLIN, Benoît GATINET, Joël GRAINVILLE, Didier GUERINOT, Franck HAUDRECHY, Marie Françoise JACQUES, Abed KARNOUB, Michel LECLERC, Didier LEMOINE, Fernand LENOIR, Gérard LESUEUR, Robert MAQUAIRE, Philippe MARIE, Céline MAROUARD, Vincent MARTIN, Michel MASSON, Michel MATHÉ, José MAURICE, Dominique MEDAERTS, Monique MOUILLIÈRE, Charly NOËL, André ODIENNE, Michaël ONO-DIT-BIOT, Didier PARIN, Bertrand PECOT, Gwendoline PRESLES, Muriel QUENOT, Guillaume QUESNEY, Philippe ROMAIN, Mary-Dominique ROUAS, Josette SIMON, Alain TARDIF, Alain TESSIER, Jean-Marie THIEBAULT, Christine VAN DUFFEL, Philippe VANHEULE, Alain VIVIEN.

Étaient représentés par leur suppléant,

Martine TIHY représentée par M. Patrick LUCAS, Lucien ROMAIN représenté par Rémy THÉROULDE, Francis GUERINOT représenté par Sylvie LAMBERT.

Pouvoirs :

Ghislaine GRANDJEAN donne pouvoir à Philippe VANHEULE, Franck TAMION donne pouvoir à Michaël ONO-DIT-BIOT, Dominique BOUCHER donne pouvoir à Robert MAQUAIRE, Patrick PERDRIX donne pouvoir à Monique MOUILLIÈRE, Bernard VINCENT donne pouvoir à Guillaume QUESNEY, Isabelle STIEVENARD donne pouvoir à Didier GUÉRINOT, Jean AUBOURG donne pouvoir à Michel MATHÉ, Nathalie RICARD donne pouvoir à Jérôme DÉBUS, Bruno GERMAIN donne pouvoir à Gilbert DOUBET, Jean-Marie GUENIER donne pouvoir à Hervé CAILLOUEL, Alain MICHALOT donne pouvoir à Alain TARDIF.

Absents, excusés :

Franck BUCHER, Guy CHEMIN, Paulette DEMAEGDT, Éric DEZELLUS, Bernard LAMY, Didier LANNOY, Jean-Jacques LEBRETON, Axelle LEGOURD, Patrick LIEVENS, Nadine MESSE, Rémy MORAINVILLE, Damien PIERRARD, Jean QUETIER, Laurent RYCKAERT, Laurent VALLÉE.

Vu l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-54 à L.153-59 et R.153-15 à R.153-17, ainsi que L.300-6 ;
Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine ;
Vu la délibération N° CC/AG/1-2017 en date du 4 janvier 2017, portant élection du Président de la Cdc Roumois Seine,
Vu la délibération N° CC/AG/01-2018 du 13 février 2018, portant modification du règlement intérieur en vue de la définition des lieux de réunions du conseil communautaire,
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Roumois, approuvé le 3 mars 2014 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourg-Achard, approuvé le 14 avril 2011, et dont la dernière révision simplifiée date du 24 mai 2012 ;
Considérant le projet de Campus Lycée Innovant International Normand Numérique (CLIINN) sur la commune de Bourg-Achard, pour lequel les travaux de construction et d'aménagement s'effectueront sous maîtrise d'ouvrage régionale ;
Considérant que le projet de lycée n'est pas compatible avec les règles du PLU en vigueur, et qu'il est donc nécessaire de procéder à la mise en compatibilité dudit PLU ;
Considérant que le projet de Campus Lycée Innovant International Normand Numérique présente un caractère d'intérêt général, en tant qu'il permettra aux collégiens du Roumois de poursuivre leur scolarité sur le territoire, et en tant que cet établissement innovant sera ouvert sur l'international et sur le monde de l'entreprise.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré ;
A l'unanimité,

- **DECIDE** d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Bourg-Achard ;
- **DECIDE** de donner autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la réalisation du dossier ;
- **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget des exercices 2019 et suivants si nécessaire.



Benoît GATINET
Président